

Dumez Hervé (2007) "La 'narration analytique' par Jean-Laurent Rosenthal", notes du séminaire Aegis, du 20 février 2006, *Le Libellio d'Aegis*, n° 3, juin, pp. 19-21

Sommaire

1

De l'échec des bonnes intentions étatiques

B. Kogut

3

Les incitations de Moscovici : à propos de La Psychanalyse

E. Vaast

10

Influences : "Un hommage à Gerardine DeSanctis"

A-L. Fayard

14

L'intégration de systèmes

C. Depeyre & H. Dumez

19

Notes de séminaires

H. Dumez

Les autres articles de ce numéro & des numéros antérieurs sont téléchargeables à l'adresse :

<http://erg.polytechnique.fr/v2/aegis.html#libellio>

La « narration analytique »

[Le 20 février 2006, le séminaire AEGIS accueillait Jean-Laurent Rosenthal (UCLA) autour des questions posées par le concept de « narration analytique » - Robert Bates, Avner Greif, Margaret Levi, Jean-Laurent Rosenthal, and Barry Weingast (1998) *Analytic Narratives*, Princeton, Princeton University Press].

Le concept d' « analytic narrative »

L'idée du concept d'« *analytic narrative* » est née à Stanford en 1994. Quelques spécialistes d'économie politique (qui deviendront les auteurs du livre) se disent que la division du travail entre ceux qui font de la théorie et ceux qui font de la recherche empirique est préjudiciable et cherchent un moyen de mener les deux de manière articulée : d'où l'idée de combiner narration et modèle. Au départ, il s'agissait aussi de réconcilier événement et théorie. La plupart des auteurs sont partis d'un événement – l'effondrement du cartel du café (Robert Bates), l'adoption de la conscription dans plusieurs pays au XIX^e siècle (Margaret Levy), le déclenchement de la guerre de Sécession (Barry Weingast), le podestat à Gênes (Avner Greif) et ont cherché à éclairer chacun de ces épisodes par un modèle différent. La question était donc : comment être plus méthodique, plus rigoureux, sur un moment unique de l'histoire ? Il s'agit d'être conscient des limites du modèle, de repérer les exceptions, les instants où le modèle ne marche pas, les erreurs du modèle. Le modèle doit rester suffisamment simple et il n'est pas tant là pour expliquer, que pour aider à repérer les problèmes explicatifs et pour inciter à rechercher de nouvelles données, de nouvelles sources, afin de voir des choses originales, que l'on n'aurait pas vues sans cette aide du modèle, cette « béquille » de la compréhension.

Jean-Laurent Rosenthal s'est intéressé pour sa part à l'apparition de ce régime très particulier qu'est l'absolutisme à la fin du XVIII^e siècle. L'absolutisme n'est pas une dictature : simplement, d'une part le monarque doit faire face à de réelles contraintes pour lever de nouveaux impôts mais d'autre part il décide des dépenses sans discuter avec qui que ce soit. La comparaison France-Angleterre est intéressante : la dynastie des Stuart a cherché à imposer ce modèle mais n'y est pas parvenue, du fait de la guerre avec l'Écosse qui exigeait le soutien – conditionnel – du parlement.

La mise en œuvre

Quand des étudiants viennent voir JL Rosenthal avec l'intention de faire une narration analytique, la première question qu'il leur pose est : où sont les données ? Le conseil est : choisissez un sujet qui vous fait plaisir, c'est le point fondamental. Faites

quelque chose qui vous paraît intéressant. Essayez par exemple de renverser de grandes idées (pas les idées à la mode du jour : elles ne le seront plus demain, quand vous finirez votre Ph D).

Ensuite, il faut choisir le modèle. C'est le moment où on se jette à l'eau. Vous voulez faire un modèle, et le modèle vous dit non. Cela peut durer un an. Le point important réside dans le fait que choisir un modèle, c'est choisir une idée. On peut toujours construire un modèle à partir de la littérature existante, mais l'important est la question qu'on se pose. Une fois l'idée précisée, le modèle suit. Il n'est qu'une béquille pratique : il est utile d'avoir un résumé de ce qu'on pense être important. L'intérêt est celui de s'imposer cette discipline. Quand on tourne en rond, il est rafraîchissant de faire un modèle pour essayer de formuler l'essentiel. On peut rester face à des cartons de données sans rien pouvoir en faire tant qu'on n'a pas une idée de départ. Certains pensent qu'ils peuvent arriver au même résultat sans modèle. D'autres pensent qu'il est possible d'abandonner le modèle à l'arrivée. Ce n'est pas le cas de JLR qui garde le modèle quand il écrit un texte pour autant que celui-ci lui paraît avoir du sens. Ce modèle, encore une fois, doit être simple pour qu'il force à n'y mettre que les idées importantes, qu'on puisse bien comprendre ce qu'il fait et qu'il puisse aider à construire la narration. A partir de là, qu'il soit vrai ou faux n'a finalement pas tant d'importance : il donne un point de départ pour aborder les données et c'est la confrontation avec les données qui va donner le résultat. Les points où le modèle se trompe ou coince sont plutôt plus intéressants finalement que les points où il passe bien.

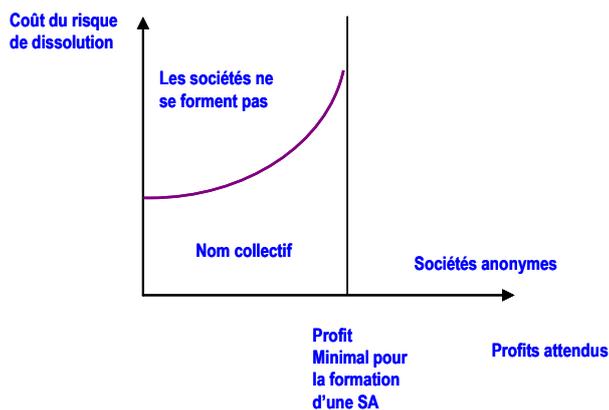
Recherches actuelles

JLR et des collègues (Naomi Lamoreaux, Ron Harris, et Timothy Guinnane) sont partis d'une idée. La littérature théorique explique que la Société Anonyme est la forme optimale d'organisation pour les entreprises et qu'elle s'est imposée en tant que telle, en éliminant quasiment toutes les autres formes possibles (Chandler, Williamson, Shleifer & Vishny). C'est la seule en effet qui permette une responsabilité limitée, avec vente possible des parts et qui assure la pérennité du capital. En dynamique, on constate effectivement une prolifération de cette forme aux États-Unis, dans tous les secteurs à l'exception des cabinets d'avocats et des cabinets de médecins. A l'origine, les différents pays étaient réticents. Par exemple, en Angleterre, jusqu'en 1825, il faut demander une dérogation à la chambre des Communes et elle est très difficilement accordée. Cela, c'est l'état des lieux.

Quand on regarde les données historiques, on est étonné d'une chose : la société anonyme s'impose, certes, mais finalement tardivement. la société en nom collectif meurt bien dans tous les pays, mais entre 1910 et 1940, soit près d'un siècle après les législations créant la société anonyme. C'est aux États-Unis qu'elle meurt le plus tard, dans le pays qui a vu le plus grand essor de la société anonyme. Autre problème : la facilité de la vente des parts dans les sociétés anonymes tient surtout à la cotation sur le marché. Or, le pays où le plus grand pourcentage de sociétés anonymes sont cotées est l'Allemagne, et ce pourcentage avoisine à peine les 50%. Aux États-Unis, il est de l'ordre d'un pour cent. La question de départ, l'idée est donc : pourquoi la disparition de la société en nom collectif a-t-elle pris autant de temps ?

A partir de la formulation du problème, un modèle est construit. Pourquoi les économistes estiment-ils que la société anonyme est la forme optimale d'organisation pour les entreprises ? Réponse, parce qu'elle minimise les coûts de transaction. En fait, parce qu'elle minimise un coût de transaction : la difficulté pour un investisseur de

recupérer les fonds qu'il investit dans le projet. Si l'on n'a qu'un coût de transaction à minimiser, une forme s'impose comme optimale. JLR et ses collègues ont cherché à construire un modèle qui, restant simple, soit un peu plus compliqué. Au départ, cinq variables ont été envisagées. On les a réduites à deux. Il y a en effet deux risques possibles lorsqu'on crée une entreprise à plusieurs : d'une part, l'impasse – on n'est plus d'accord sur la stratégie à suivre et il faut alors pouvoir sortir de l'entreprise collective en vendant ses parts sans perdre son capital ou une grosse part de celui-ci ; la société anonyme minimise ce risque doublement, puisqu'elle est très majoritaire dans le



processus de décision et que, de plus, elle permet de vendre assez facilement ses parts ; d'autre part, le risque d'oppression des minoritaires et d'enrichissement des gérants (le vol caractérisé des gérants n'étant d'ailleurs pas en soi un problème pour l'économiste, il ne l'est que s'il est inefficace et là, la société anonyme n'est pas la forme d'organisation la meilleure). Quant à ce dernier risque, on peut essayer de le minimiser par certains dispositifs législatifs : le gérant peut en effet être intéressé par la détention d'une part du capital, mais il ne faut pas que cette part soit trop forte, sinon le risque d'oppression des mino-

ritaires s'accroît. Le modèle dit que si on a un risque fort de dissolution, d'impasse, on choisit la société anonyme et que si on a un risque fort de détournement des profits par les dirigeants ou d'oppression des minoritaires, on choisit plutôt la société en nom collectif.

En fait, il faudrait ajouter le cas de la SARL, de la Private Limited Company britannique et du GmbH allemand, qui sont chacun un modèle un peu différent. On aimerait penser que quand on veut minimiser le risque d'oppression, on choisit la société en nom collectif, que quand on veut minimiser le risque de dissolution, d'impasse, on choisit la société anonyme, et quand on est entre les deux, on choisit la solution SARL.

En fait, les premières constatations empiriques ne permettent pas de conforter cette hypothèse.

Un tel modèle est intéressant, mais il est trop simple pour rendre compte de ce que l'on observe. Il attire aussitôt l'attention sur quatre points.

Le premier est le droit : aux États-Unis, on ne peut pas confier la gérance exclusive à un partenaire ou un sous groupe de partenaires dans une société en nom collectif, en France la loi le permet.

Le deuxième est le secteur. Si on regarde le cas américain, on voit qu'au XIX^e siècle, la société anonyme domine dans les secteurs des chemins de fer ou des assurances, mais que la société en nom collectif domine dans le secteur du textile. L'emploi ne paraît pas être une variable discriminante. La seule qui semble avoir une signification est la taille de l'entreprise : lorsqu'elle est très élevée, la société anonyme domine.

Le troisième est la propriété. En fonction de l'évolution de la propriété, une même entreprise change de statut légal au fil du temps. Il y a alors dissociation entre régime légal et régime économique. On est alors renvoyé à la théorie de l'entreprise (*theory of the firm*).

On voit donc que le modèle, par sa simplicité, attire l'attention sur des questions à poser aux données. Il renvoie à des narrations nécessaires : par exemple, comment un groupe de pression peut faire évoluer la loi ou comment les marchés boursiers ont pu avoir un impact sur la législation.

Le quatrième, qui a peut-être joué un rôle décisif, est l'évolution de la fiscalité entre le début et la fin du XIX^e siècle.

La dimension comparative

Dans les deux cas évoqués par JLR, celui du livre et celui qui concerne la forme légale des entreprises, la narration analytique comporte une dimension comparative. Néanmoins, JLR est réservé sur ce point. En matière d'absolutisme, la comparaison a été possible parce qu'il a enseigné durant une dizaine d'années l'histoire économique de l'Angleterre. Il connaissait bien les deux pays de référence, Angleterre et France. Mais il se méfie des comparaisons dans lesquelles on connaît bien un des cas comparés, et dans lesquelles, partant de son savoir sur ce cas, on « picore » dans d'autres cas, pour en faire des points de comparaison. Dans le cas de la forme légale des sociétés, l'équipe est constituée de collègues qui sont spécialistes des différents pays. Dès lors, la démarche comparative peut réellement être fructueuse : par exemple, la société en commandite existe en France et pas en Angleterre. On a donc là une situation comparative très intéressante ■

Hervé Dumez

notes relues par Jean-Laurent Rosenthal